



PLAN MERCREDI
2021/2024
COMMUNE DE DRAGUIGNAN

Nom du représentant de la Commune : Richard STRAMBIO

Fonction : Maire de Draguignan

Adresse : Mairie de Draguignan BP 19 - 83001 DRAGUIGNAN CEDEX

Téléphone : 04.94.60.31.33

Nom du coordinateur du Plan mercredi : Stéphanie RUSSOLILLO

Fonction : Directrice enfance, jeunesse et sports

Téléphone : 04.94.60.20.84

Adresse électronique : stephanie.russolillo@ville-draguignan.fr

I- LE PLAN MERCREDI DE DRAGUIGNAN

Draguignan a mis en œuvre pour la première fois son Plan mercredi en septembre 2018 lorsque le nouveau PEDT a été élaboré.

La Commune disposait déjà depuis de nombreuses années de centres de loisirs le mercredi. Au travers du Plan Mercredi, la Commune avait la volonté de mettre en œuvre une offre :

- Plus adaptée aux besoins des familles,
- Proposant des contenus éducatifs qualitatifs et valorisant les ressources locales.

II- PRESENTATION DES CENTRES DE LOISIRS DU MERCREDI

II.1. Les centres de loisirs périscolaires du mercredi

a) Avant le Plan mercredi 2018/2021

Avant septembre 2018, la Commune mettait en œuvre la semaine scolaire sur 4 jours ½, avec école le mercredi matin. Par conséquent, l'accueil de loisirs proposé le mercredi débutait uniquement le mercredi midi à l'heure de sortie de classe. Les enfants inscrits étaient acheminés en transport collectif de leurs écoles vers les centres de loisirs où ils déjeunaient puis disposaient d'activités jusqu'à 18h30.

Accueil de loisirs	- 6 ans	6 ans et +	Total
Marie Curie	30	62	92
Les Marronniers	32	36	68
Jacques Brel	48	115	163
Les Ecureuils	76	0	76
TOTAL	186	213	399

Départ échelonné des enfants possible à partir de 17h30.

Nombre d'heures d'accueil facturées le mercredi en 2017 : 75 516 heures

b) Le Plan mercredi 2018/2021

La consultation sur le retour à la semaine scolaire de 4 jours menée, au cours de l'année scolaire 2017/2018, auprès des parents, a permis de mettre en évidence un besoin d'accueil le mercredi à la matinée et à la journée. La Commune a donc réorganisé son offre en conséquence.

Par ailleurs, pour faire face à une demande d'accueil en augmentation, 35 places de plus ont été créées.

Accueil à la matinée de 7h30 à 12h30

Accueil échelonné jusqu'à 9h

Départ échelonné à partir de 12h

Pas de repas

Centre de loisirs périscolaire	Nombre de places
Mistral maternelle	24
Mistral élémentaire	42
Pagnol maternelle	24
Pagnol élémentaire	48
TOTAL places	138

Accueil à la journée de 7h30 à 18h30

Accueil échelonné jusqu'à 9h

Départ échelonné à partir de 17h.

Repas + goûter

Centre de loisirs périscolaire	Nombre de places
Les Ecureuils maternelle	88
Brel maternelle	48
Brel élémentaire	86/84
Ferry/Daudet élémentaire	74
TOTAL places	296

Soit une capacité totale d'accueil de 434 enfants.

Auparavant le départ échelonné ne pouvait se faire qu'à partir de 17h30, mais de nombreuses familles ont sollicité un départ possible dès 17h. Cela ne venant pas remettre en cause l'organisation des activités proposées en centres de loisirs, la Commune a décidé de répondre favorablement à la demande de ces familles.

Nombre d'heures d'accueil facturées le mercredi :

- 86 540 h en 2018
- 84 444 h en 2019
- 64 161 h en 2020.

Excepté l'année 2020, année où la crise sanitaire liée au Covid-19 a largement impacté l'activité des centres de loisirs, nous avons constaté que l'offre de centre de loisirs, mise en œuvre le mercredi dans le cadre du plan mercredi dès septembre 2018, a entraîné une forte augmentation du nombre d'heures d'accueil réalisé (+ 11 024 h entre 2017 et 2018).

c) Le Plan mercredi 2021/2024

Pour ce nouveau Plan mercredi, l'offre proposée reste la même que pour le précédent Plan en terme de type et de capacité d'accueil. Toutefois, le nombre de places proposées à la demi-journée a été diminué au profit du nombre de places à la journée afin de mieux répondre aux besoins des familles. Seules les écoles accueillant les centres de loisirs évoluent afin de réaliser des travaux dans des locaux scolaires.

Accueil à la matinée de 7h30 à 12h30 mis en place par la Commune

Accueil échelonné jusqu'à 9h

Départ échelonné à partir de 12h

Pas de repas

Centre de loisirs à la rentrée 2021	Ecole et adresse	Nombre de places
Aicard maternelle	Ecole Aicard maternelle – Rue J. Aicard	48
Ferry/Daudet élémentaire	Groupe scolaire J. Ferry - Avenue Jules Ferry	80
Centre de loisirs adapté	Ecole J. Brel maternelle – Traverse J. Brel	2
TOTAL		130

Accueil à la journée de 7h30 à 18h30 mis en place par la Commune

Accueil échelonné jusqu'à 9h

Départ échelonné à partir de 17h.

Repas + goûter

Centre de loisirs à la rentrée 2021	Ecole et adresse	Nombre de places
Mistral maternelle	Ecole Mistral - 21, Bd John Kennedy	40
Brel maternelle	Ecole J. Brel maternelle - Traverse J. Brel	48
Brel élémentaire	Ecole J. Brel élémentaire - Traverse J. Brel	56
Brossolette maternelle	Ecole P. Brossolette maternelle – Avenue du 4 septembre	40
Brossolette élémentaire	Ecole P. Brossolette maternelle – Avenue du 4 septembre	56
Pagnol élémentaire	Ecole M. Pagnol élémentaire - Chemin de Sainte Barbe	56
Centre de loisirs adapté	Ecole J. Brel maternelle – Traverse J. Brel	10
TOTAL		306

La Commune propose 436 places en centre de loisirs le mercredi.

Tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de Draguignan et habitant Draguignan peuvent être inscrits à l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi (cf règlement intérieur).

Le nombre de place étant limité, une priorité est donnée aux enfants dont les deux parents travaillent. Les inscriptions sont prises en mairie (guichet familles), ou par l'intermédiaire d'internet sur le portail familles.

Les inscriptions aux centres de loisirs du mercredi ont lieu généralement entre début juin et mi-juillet, mais peuvent se faire également tout au long de l'année scolaire au plus tard le jeudi 17h pour la semaine suivante. Les modifications ou annulations se font dans les mêmes conditions.

Le centre de loisirs du centre social et culturel

Adresse : 296, bd Marcel Pagnol

Nombre de places : 24

Tranche d'âge des enfants accueillis : 6/11 ans

Types d'accueils :

- A la matinée : de 9h à 12h,
- L'après-midi : de 13h30 à 17h30, avec arrivée échelonnée jusqu'à 14h et départ échelonné à partir de 17h,
- Le dernier mercredi de chaque cycle : accueil de 9h à 17h30 pour une sortie à la journée avec arrivée échelonnée jusqu'à 9h30. Les parents fournissent le pique-nique.

Pour inscrire son enfant aux centres de loisirs, il faut adhérer au centre social et culturel (adhésion familiale annuelle de 10€, obligatoire pour les mineurs).

Ensuite il faut inscrire son enfant au centre de loisirs. L'inscription se fait pour une période de vacances à vacances. Les inscriptions débutent un mois avant le début de chaque période au centre social et culturel.

III- DES CENTRES DE LOISIRS FAVORISANT L'ACCUEIL DE TOUS LES PUBLICS

III.1. Une politique d'information accessible à tous

Les familles Dracénoises disposent de nombreux moyens pour s'informer sur les centres de loisirs du mercredi.

Les supports de communication utilisés par la commune sont :

- Son site internet,
- Les réseaux sociaux,
- Des campagnes d'affichage devant les écoles,
- Le magazine municipal,
- Le portail internet du guichet familles,
- La presse locale,
- Les programmes d'activités. (Cf annexes)

A compter de septembre 2021, un site internet des centres de loisirs devrait voir le jour. Il permettra de faire connaître aux parents : les programmes d'activités et de leur montrer ce que leurs enfants font via des reportages photos et petits écrits

Les contenus diffusés par la Commune portent sur :

- Les règlements intérieurs des centres de loisirs du mercredi,
- Le dossier d'inscription qui comprend une partie informative sur l'organisation des accueils de loisirs
- Les périodes d'inscriptions,
- Les programmes des activités et sorties,
- Des reportages sur le déroulement des activités.

Le centre social et culturel communique via :

- Des flyers,
- Les réseaux sociaux,
- Son site internet.

III.2. Des tarifs adaptés aux ressources des familles

Les centres de loisirs municipaux proposent depuis septembre 2018, un tarif tenant compte du quotient familial afin de garantir une mixité sociale.

	Matinée du mercredi	Journée du mercredi
Mode de calcul du tarif	0.4% du QF	1% du QF
Tarif plafond	10.57€	26.92€
Tarif plancher	0.4% QF plancher Avec QF calculé sur la base des ressources plancher CAF actualisées tous les ans.	1% QF plancher Avec QF calculé sur la base des ressources plancher CAF actualisées tous les ans.
Pénalité présent non inscrit	5€	10€
Pénalité si enfant récupéré en retard	10€	10€

Le guichet familles, service qui permet l'inscription des enfants en centres de loisirs, est régulièrement sollicité par des travailleurs sociaux, pour l'accueil d'enfants de familles en difficulté. Chaque situation est examinée attentivement afin de pouvoir faciliter l'accès des enfants aux centres de loisirs. Par ailleurs un partenariat privilégié est mis en place avec le Programme de Réussite Educative.

Le centre social et culturel pratique un tarif unique, bas, qui permet une accessibilité à tous :

- 5€ pour la période, si l'enfant n'est inscrit que les matins,
- 8€ pour la période, si l'enfant n'est inscrit que les après-midi,
- Le dernier mercredi de chaque période, une sortie à la journée est organisée et facturée 5€.

III.3. Des centres de loisirs ouverts aux enfants en situation de handicap

La Commune a créé un Pôle Activités Adaptée en septembre 2014. Il permet notamment l'accès aux centres de loisirs des enfants en situation de handicaps. Les handicaps pour lesquels la commune est sollicitée sont principalement de nature cognitive et des troubles du spectre autistique.

Jusqu'en septembre 2019, les 3 animateurs spécialisés du PAA accompagnaient des enfants en situation de handicap au sein des centres de loisirs pour faciliter leur inclusion. Par ailleurs, d'autres enfants étaient pris en charge par des animateurs enfance référents handicap.

Ainsi en 2018/2019, 905 heures d'accueil d'enfants en situation de handicap ont été réalisées en centres de loisirs, dont 463 heures pour 5 enfants accompagnés par le PAA.

A partir de septembre 2019, un centre de loisirs adapté, doté de 10 places, a été créé adossé à un centre de loisirs « classique ». Il permet de proposer le matin des activités en inclusion et des activités spécifiques l'après-midi. Par ailleurs, les parents ont conservé la possibilité d'inscrire leurs enfants dans un autre centre de loisirs de la Commune.

En 2019, 1666 heures d'accueil d'enfants en situation de handicap ont été réalisées en centres de loisirs, dont 1060 heures pour 9 enfants accompagnés par le PAA au sein du centre de loisirs adapté.

En 2020, un nouvel animateur spécialisé a été recruté pour venir renforcer l'équipe du PAA sur le centre de loisirs adapté le mercredi. 1798 heures d'accueil d'enfants en situation de handicap ont été réalisées en centres de loisirs, dont 1545 heures pour 16 enfants accompagnés par le PAA au sein du centre de loisirs adapté.

Pour chaque enfant inscrit, le PAA réalise un diagnostic avec les parents, les professionnels médico-sociaux qui connaissent l'enfant (en accord avec les parents) et le service enfance, afin de définir en concertation les modalités d'accueil de chaque enfant :

- Inclusion au sein du centre de loisirs adapté animé par le PAA,
- Inclusion au sein d'un centre de loisirs classique avec accompagnement d'un animateur enfance volontaire,
- Inclusion au sein d'un centre de loisirs classique sans accompagnement spécifique, mais avec une vigilance particulière de l'équipe d'animation.

Le temps d'échange au quotidien avec les familles est privilégié afin d'ajuster l'accompagnement proposé, en cohérence avec le travail qui peut être mené par ailleurs par la famille avec des acteurs de santé et sociaux.

En 2019/2020, les animateurs du PAA et des animateurs du service enfance ont participé à 4 jours de formation financés par la CAF portant sur l'accueil de l'enfant en situation de handicap en centres de loisirs.

A partir de septembre 2021, le projet est de conserver le centre de loisirs adapté, tout en travaillant à l'inclusion progressive au sein de centres de loisirs classiques, d'enfants accueillis au sein du centre de loisirs adapté.

Ce travail sera mené en accord et en concertation avec les familles et nécessitera un travail partenarial entre le PAA et le service enfance.

Le centre social et culturel n'a pas accueilli d'enfants en situation de handicap au sein de son centre de loisirs du mercredi au cours de la période 2018/2021. Il souhaite travailler en ce sens dès septembre 2021.

IV- LE PROJET EDUCATIF, LE PROJET PEDAGOGIQUE ET LES PROJETS D'ANIMATION DES CENTRES DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI

IV.1. Le projet éducatif

Les centres de loisirs du mercredi répondent aux objectifs du Projet Educatif De Territoire

IV.2. Le projet pédagogique

La commune élabore un projet pédagogique annuel commun aux centres de loisirs périscolaires du mercredi.

Elle dispose également d'un projet pédagogique annuel spécifique au centre de loisirs adapté.

Le projet pédagogique des mercredis :

- Rappelle le contexte territorial,
- Présente l'organisation des accueils de loisirs du mercredi,
- Présente les caractéristiques du public accueilli,
- Rappelle les objectifs éducatifs poursuivis,
- Présente l'organisation des temps d'accueil le mercredi,
- Expose l'organisation des activités et des équipes,
- Précise les règles suivies en matière de santé et de sécurité,
- Fait part des moyens de communication utilisés,
- Présente les partenariats mobilisés,
- Expose les moyens d'évaluation.

Ce projet pédagogique découle des objectifs éducatifs énoncés dans le PEDT et insiste sur l'importance du respect du rythme et des choix de l'enfant. Le centre de loisirs du mercredi est avant tout un temps où l'enfant doit prendre plaisir, à son rythme. L'équipe d'animation doit donc savoir s'adapter aux besoins de chaque enfant.

Le centre social et culturel dispose également d'un projet pédagogique annuel.

IV.3. Les projets d'animation

Chaque équipe d'animation de chaque centre de loisirs du mercredi élabore son projet d'animation par cycle de vacances à vacances.

Une trame type du projet d'animation a été élaborée depuis septembre 2019 afin de mieux prendre en compte les objectifs du Plan mercredi (cf annexe). Cette trame présente :

- Le centre de loisirs : nom, locaux utilisés, matériel utilisé, modalités de fonctionnement, le public accueilli, l'équipe d'animation ;
- Le projet d'animation de chaque cycle, qui précise notamment le thème du cycle, les objectifs du PEDT auxquels le projet d'animation souhaite répondre, les activités proposées, les ressources locales mobilisées, les sorties envisagées, l'aboutissement en fin de cycle, les modalités pour impliquer les parents.

Il donne lieu à un planning d'activités. Ces activités sont bâties dans une logique de parcours afin de permettre aux enfants d'atteindre un but : réalisation d'un objet, spectacle, tournoi,...

Les directeurs doivent remplir un bilan en fin de cycle, pour lequel une trame type a également été élaborée.

Le centre social élabore des fiches d'activités à partir des objectifs ciblés dans le projet pédagogique. Les activités sont conçues par cycle de vacances à vacances.

A partir de septembre 2021, le centre social va faire évoluer son mode de fonctionnement. Ainsi le centre de loisirs du mercredi matin prendra la forme d'un mini club, plusieurs activités thématiques seront proposées aux enfants qui pourront choisir celle à laquelle ils souhaitent participer. L'après-midi le centre social continuera de proposer un programme d'activités unique.

IV.4. Les activités

a) Les principes qui guident la commune de Draguignan et le centre social et culturel

Les équipes d'animation conçoivent leurs activités, non dans une simple logique occupationnelle et de consommation, mais dans une logique éducative. Chaque activité doit permettre d'atteindre les objectifs éducatifs et pédagogiques fixés.

Toutefois les activités proposées doivent être ludiques, elles doivent donner envie aux enfants de découvrir, de pratiquer, éveiller leur curiosité, leur imaginaire, favoriser leur participation.

b) Des activités variées, de qualité, qui mobilisent la richesse du territoire

Les activités proposées relèvent de thèmes divers :

- Expression artistique et culturelle,
- Sciences et techniques,
- Environnement,
- Activités physiques et sportives,

Les activités sont encadrées par les animateurs municipaux. Depuis septembre 2014, la Commune a acquis de nombreuses ressources ou a investi dans des formations :

- La mallette de l'art (2 animateurs ont participé à la formation animée par Les Francas),
- Une mallette scientifique,
- Pause philo,
- Formation aux jeux mathématiques,
- Des nombreux jeux, matériels sportifs, livres, disques, consommables pour des activités créatrices et manuelles.

Les animateurs mettent également à profit leurs nombreux talents en musique, chant, danse, arts plastiques, sport, théâtre, jardinage, photo... pour proposer des activités aux enfants, variées et construites.

Depuis la mise en œuvre du Plan mercredi en septembre 2018, les équipes d'animation mobilisent principalement les ressources locales. A cet effet, nous faisons appel ou mobilisons des structures et acteurs locaux pour mener certaines activités :

- Médiathèque communautaire,
- Equipements sportifs communaux et communautaires,
- Musée des arts et traditions populaires,
- Théâtre en Dracénie,
- Cinéma CGR Draguignan,
- Associations locales.

Les équipes d'animation profitent également d'autres ressources locales : parcs municipaux, participation à des événements organisés par la commune (patinoire de la fête de la glisse), artistes et artisans locaux,...

Par ailleurs, les équipes d'animation ont été invitées depuis septembre 2020 à investir des thématiques promues par la Communes :

- La pratique sportive et les Jeux Olympiques, puisque la Commune dispose des labels Ville active et sportive et Terre de jeux 2024,
- L'art,
- La sensibilisation à l'usage des outils numérique et réseaux sociaux,
- Le bien-être, la santé, puisque la Commune dispose d'un Contrat Local de Santé,
- Le développement durable,
- La découverte de l'histoire, du patrimoine et de la culture de Draguignan.

c) Des activités qui rythment le temps d'accueil de l'enfant

Les activités proposées par les centres de loisirs municipaux ponctuent le temps d'accueil de l'enfant et doivent s'adapter à leur rythme quotidien.

Pour les accueils du mercredi à la matinée :

- De 7h30 à 9h : temps d'accueil des parents et des enfants. Les enfants pourront prendre leur temps et pratiquer diverses activités en autonomie : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire... L'animateur sera disponible et à l'écoute des besoins de chaque enfant.
- De 9h à 9h15 : temps calme qui doit permettre aux animateurs de présenter la matinée aux enfants et de pratiquer des activités telles que contes, chants, petits jeux.
- De 9h15 à 12h : réalisation de l'activité prévue au programme. Les animateurs devront savoir l'adapter aux besoins des enfants.
- De 12h à 12h30 : pendant le temps d'accueil des familles, les enfants pourront librement choisir leurs activités sous la vigilance des animateurs.

Pour les accueils du mercredi à la journée :

- De 7h30 à 9h : temps d'accueil des parents et des enfants. Les enfants pourront prendre leur temps et pratiquer diverses activités en autonomie : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire... L'animateur sera disponible et à l'écoute des besoins de chaque enfant.
- De 9h à 9h30 : temps calme qui doit permettre aux animateurs de présenter la matinée aux enfants et de pratiquer des activités telles que contes, chants, petits jeux.
- De 9h30 à 12h30 : réalisation de l'activité prévue au programme. Les animateurs devront savoir l'adapter aux besoins des enfants.
- De 11h30 à 13h30 : repas. Il sera propice aux échanges entre enfants et adultes.
- De 12h30 à 15h : sieste pour les enfants de 3 à 4 ans.
- De 12h30 à 14h30 : temps calme. Les animateurs mettent en place des ateliers calmes, au choix des enfants, afin qu'ils puissent se reposer.
- 14h30 à 17h : réalisation des activités prévues au programme, prise du goûter et réalisation d'un bilan de la journée avec les enfants.
- De 17h à 18h30 : pendant le temps d'accueil des familles, les enfants pourront librement choisir leurs activités sous la vigilance des animateurs.

Pour le centre social et culturel, les temps d'accueils sont également organisés.

Pour l'accueil du matin :

- 9h30 à 10h : temps d'accueil.
- 10h à 11h45 : activité et rangement
- 12h : départ.

Pour l'accueil de l'après-midi :

- 13h30 à 13h45 : temps d'accueil,
- 14h à 16h45 : activités, rangement, lavage main

- 16h45 : goûter
- 17h à 17h30 : temps de départ.

IV.5. La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant

Le lien avec l'équipe enseignante se fait au travers :

- D'écrits provenant du Maire, de l'Adjointe déléguée à l'Education, de la directrice enfance jeunesse et sports, des coordinatrices enfance, qui abordent les points relatifs à l'organisation générale des centres de loisirs.
- Lors de réunions dans le cadre du PEDT.
- Lors de rendez-vous individuels entre des Directeurs d'écoles et la directrice enfance jeunesse et sports ou les coordinatrices enfance ou les Directeurs de centres de loisirs.
- Lors des Conseils d'école.
- Lors d'échanges informels au quotidien entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation.
- Autour de projets communs (cf IX.6.3)

a) Le partage des locaux et du matériel

Le travail sur le partage des locaux et du matériel a été mené en 2014. Il a donné lieu à la rédaction d'une charte d'engagements réciproques adoptée en conseil municipal en date du 10 octobre 2014 par délibération n°2014-138 (cf annexe).

Cette charte n'a pas pu être déclinée école par école, face à la réticence de directeurs d'écoles de mutualiser les classes sur les temps péri et extra scolaires. Par contre les conditions du partage du matériel sont acceptées et appliquées par tous.

Le centre social organise ses centres de loisirs dans ses locaux associatifs mis à disposition par la Commune.

b) Apprendre à se connaître

Chaque année, les coordinatrices enfance communiquent avant la rentrée scolaire aux directeurs d'écoles la composition de l'équipe d'animation qui va intervenir dans les locaux scolaires sur le temps périscolaire.

Les directeurs périscolaires prennent contact avec les directeurs d'écoles lors de la pré-rentrée pour leur proposer un petit temps d'échange avant la rentrée. Ce temps est l'occasion pour le directeur de présenter son équipe d'animateur, de découvrir l'école s'il ne la connaît pas, de convenir des locaux qui pourront être utilisés sur le temps périscolaire.

Cette relation tissée en début d'année est entretenue par des échanges réguliers bien souvent informels.

c) Concevoir des projets communs et/ou complémentaires

Autant il peut être aisé de créer du lien entre temps scolaire et temps périscolaire du matin et du soir, autant il est plus difficile de créer de la complémentarité et du lien entre le temps scolaire et le temps périscolaire du mercredi.

Nous avons toutefois pu créer ce lien au travers de la mise en œuvre de deux projets communs au temps scolaire et au temps périscolaire du mercredi :

- Les jeux mathématiques : Les enseignants de la Commune sont formés progressivement aux jeux mathématiques par une conseillère pédagogique de l'Inspection de la Circonscription. Il a été jugé opportun, en concertation, de mettre en œuvre le pendant de ce projet le mercredi. Pour cela, nous avons acquis des jeux ludiques qui mettent en œuvre des connaissances mathématiques et de logique. L'association La Ludothèque a par ailleurs formé des animateurs à l'usage de ces jeux.

- La création de jardins : Lorsque le Directeur d'école et l'équipe d'animation partagent la même volonté de créer ou cultiver un jardin, celui-ci est mis en œuvre conjointement.

Pour la période 2021/2024, ces projets seront poursuivis et pourront être complétés par un travail commun autour de l'art. En effet, des projets artistiques vont être développés sur le temps scolaire à l'occasion de classes transplantées sans nuitées. Ces derniers pourraient être poursuivis sur le temps périscolaire du mercredi.

IV.6. Des équipes d'animation stables

La commune de Draguignan doit recruter 79 animateurs pour assurer l'encadrement de l'ensemble des centres de loisirs périscolaires.

Ces 79 animateurs travaillent tous sur les accueils de loisirs périscolaires du matin et du soir ainsi que pendant les vacances. Parmi eux, 59 animateurs travaillent également le mercredi :

- 20 le mercredi matin,
- 39 le mercredi toute la journée.

11 de ces animateurs, qui assument des fonctions de direction, sont fonctionnaires. Ils ont été titularisés progressivement depuis 2018 pour assurer leur stabilité.

Par ailleurs les autres animateurs qui disposaient tous de CDD d'une année scolaire, vont pouvoir, pour certains, bénéficier de CDD sur deux années scolaires à partir de septembre 2021.

Ces animateurs disposent d'un temps de travail annualisé :

- 30 heures par semaine pour les animateurs affectés aux centres de loisirs du mercredi matin,
- 34 heures par semaine pour les animateurs affectés aux centres de loisirs du mercredi journée,
- 31 heures par semaine pour les directeurs affectés aux centres de loisirs du mercredi matin,
- Temps plein pour les directeurs affectés aux centres de loisirs du mercredi journée.

Les équipes d'animation sont composées par centre et sont stables toute l'année (sauf fin de contrat anticipé). Cette stabilité permet :

- Aux équipes de bien se connaître et de travailler ensemble efficacement,
- Aux parents et aux enfants d'avoir des repères, de pouvoir établir des liens de confiance.

Elles sont dimensionnées pour respecter les taux d'encadrement imposés par la réglementation.

- 1 animateur pour 14 mineurs de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 mineurs de 6 ans et plus pour les accueils de loisirs à la demi-journée,
- 1 animateur pour 10 mineurs de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 mineurs de 6 ans et plus pour les accueils de loisirs du mercredi journée,

et pour prendre en compte l'absentéisme et les éventuels besoins de temps de formation et de récupération d'heures supplémentaires.

Le centre social et culturel dispose d'une équipe constituée :

- D'une responsable du secteur enfance/jeunesse
- De deux animateurs.

Ils disposent tous du BPJEPS et sont en contrat à temps plein en CDI.

V- LE SUIVI ET L'EVALUATION DU PLAN MERCREDI

V.1. Le suivi du Plan mercredi

Le suivi du Plan mercredi sera réalisé dans le cadre du comité de pilotage et des groupes techniques du PEDT.

V.2. L'évaluation du Plan mercredi

a) Le référentiel d'évaluation

Un référentiel d'évaluation du Plan mercredi 2018/2021 a été construit (cf annexes).

En septembre 2019, des trames types des projets d'animation et des bilans de ces projets (cf annexes) ont été élaborées afin de permettre d'alimenter ce référentiel.

b) L'évaluation 2018/2021

Légende :

Atteint	Partiellement mis en œuvre de façon satisfaisante	Partiellement mis en œuvre mais de façon insatisfaisante	Non atteint

ENJEU 1 : La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant

Objectifs	Actions envisagées	Degré d'atteinte	Résultats obtenus	Difficultés rencontrées	Enjeux
Mise en cohérence des projets d'écoles et des projets pédagogiques des accueils de loisirs	Organisation de 2 rencontres annuelles en début et fin d'année scolaire, entre les équipes d'animation des centres de loisirs du mercredi (ville et centre social) et les directeurs d'écoles, pour échanger sur les projets		Aucune réunion n'a été organisée entre les équipes d'animation municipales et les directeurs d'écoles	Le temps n'a pas été pris pour organiser ces rencontres	Prendre du temps pour organiser ces réunions
Collaboration équipe enseignantes/équipe d'animation	Participation des directeurs des centres de loisirs du mercredi aux conseils d'écoles		Seuls 3 directeurs de centres sur les 7 ont été invités aux Conseils d'écoles. Ils sont principalement invités au regard de leur fonction de directeur périscolaire matin/soir et pas spécialement au titre de leur fonction de directeur périscolaire du mercredi.	Pas de lien apparent entre le temps scolaire et le temps périscolaire du mercredi	Susciter de l'intérêt auprès de l'Education nationale pour le projet mis en place le mercredi/susciter l'envie auprès des équipes d'animation de créer du lien entre le projet de l'école et le projet périscolaire du mercredi.
	Inter connaissance des différents acteurs		L'inter connaissance se fait principalement entre le directeur du centre de loisirs du mercredi qui est également directeur du centre de loisirs périscolaire matin/soir et le directeur de l'école	Pas de temps de rencontre entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation du mercredi	
	Temps d'échanges permettant d'aborder des questions liées à la vie quotidienne de l'école et du centre de loisirs du mercredi (utilisation des locaux, du matériel,...)		Des temps d'échanges ont lieu entre le directeur du centre et le directeur de l'école au sujet de l'usage des locaux, du matériel et exceptionnellement sur des projets partagés (projet jardin aux Ecureuils)	Pas de lien apparent entre le temps scolaire et le temps périscolaire du mercredi	
Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires	Mise en place de projets communs aux temps scolaire et périscolaire du mercredi		Deux projets communs ont été mis en œuvre : <u>Les jeux mathématiques</u> Formation d'enseignants par une Conseillère Pédagogique de l'Education nationale, dont notamment ceux des écoles suivantes servant de centres de loisirs le mercredi : Brel maternelle, Pagnol maternelle et élémentaire, Mistral, et achats de matériel pédagogique par la Commune utilisé sur le temps scolaire. Formation de 7 animateurs (au moins 1 par centre) par la Ludothèque et dotation de chaque centre de loisirs du mercredi d'une malle de jeux mathématiques. <u>Les jardins</u> . Ce projet a pu être mis en œuvre aux Ecureuils : des plantations communes ont pu être réalisées (cf photos en annexes). A Brossolette le projet a été travaillé et devrait aboutir concrètement l'année prochaine.	<u>Sur le projet jeux mathématiques</u> : Mise en œuvre sur tous les centres mais avec des niveaux d'implication différents. <u>Sur le projet « jardins »</u> : Mise en œuvre sur un seul centre de loisirs. Problématique de l'arrosage l'été si l'école n'est pas centre de loisirs l'été	Poursuivre de jeux mathématiques en continuant la formation des enseignants (prévu en 2021/2022 : Brel élémentaire), en maintenant leur utilisation sur le temps scolaire et périscolaire du mercredi. Poursuivre le projet jardin en aboutissant à des réalisations concrètes Mettre en œuvre un projet artistique partagé dans la continuité des classes transplantées artistiques

ENJEU 2 : L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

Objectifs	Actions envisagées	Degré d'atteinte	Résultats obtenus	Difficultés rencontrées	Enjeux
L'inclusion des enfants en situation de handicap	Création à Mistral d'un centre de loisirs municipal adapté pour les enfants en situation de handicap permettant l'inclusion, sur certains temps, de ces enfants au sein du centre de loisirs « classique »		Création du centre de loisirs adapté en septembre 2019. Il dispose de 12 places et est encadré par 4 animateurs spécialisés. Montée en puissance de l'activité qui a abouti à l'accompagnement de 16 enfants en 2020. Travail en lien avec le centre de loisirs « classique » pour des activités en inclusion le matin	Il a fallu prendre le temps pour que les animateurs enfance et les animateurs spécialisés du PAA comprennent bien et acceptent leurs rôles respectifs. Le travail en inclusion a dû être stoppé à cause du Covid	Poursuivre le travail partenarial entre centre de loisirs adapté et centre de loisirs « classique ». Travailler à l'inclusion de façon définitive au sein d'un centre de loisirs « classique » des enfants qui en ont la possibilité
	Mise en place d'un projet d'animation commun à ces deux centres de loisirs		Les projets pédagogiques 2020/2021 du centre de loisirs adapté et du centre de loisirs Mistral ont été travaillés en concertation entre le directeur de Mistral et l'équipe du PAA	Dépasser les incompréhensions sur les rôles de chacun	A poursuivre et développer
	Formation du personnel à l'accueil de l'enfant en situation de handicap (réponse à appel à projet CAF)		Formation réalisée en 2019/2020. Formation suivie par 40 animateurs et les 3 coordinatrices enfance	Des animateurs quittent la Mairie tous les ans. Il est donc nécessaire de former les nouveaux arrivants	Proposer cette formation à tous les nouveaux animateurs
	Centre social : Orientation des enfants en situation de handicap vers le centre de loisirs adapté municipal		Non réalisé		A mettre en œuvre et mettre également en place les conditions d'accueil d'enfants en situation de handicap au sein du centre social
Développement de la mixité sociale	Ville : tarification selon QF		Tarification au QF clarifiée en septembre 2018	Aucune	A conserver
	Centre social : tarification forfaitaire basse		Tarification forfaitaire accessible	Aucune	A conserver
	Centre social : inscription ouverte à tous sans critère d'emploi		Mis en œuvre	Aucune	A conserver
	Ville : choix du centre de loisirs par la famille, pas de sectorisation		Les familles choisissent librement le centre de loisirs de leur enfant. Elles peuvent même changer de centre autant de fois qu'elles le souhaitent au cours de l'année.	Quand il n'y a plus de place dans un centre un mercredi, la famille voit son choix limité	A conserver
	Ville : inscription avec critère d'emploi, mais réponse aux demandes sociales		Dans la limite des places disponibles, nous pouvons déroger au critère d'emploi des parents pour un motif social		A conserver
Mise en place d'une politique d'information des familles	Mobilisation de moyens d'information		Moyens mobilisés : <ul style="list-style-type: none"> - Site internet de la ville - Facebook municipal - Affiches pour les inscriptions annuelles devant les écoles 	Malgré tous les moyens déployés, des familles disent ne pas avoir l'information	Mieux donner à voir aux familles ce qui est réalisé par leurs enfants au centre de loisirs via la création d'un site internet des centres de loisirs

Objectifs	Actions envisagées	Degré d'atteinte	Résultats obtenus	Difficultés rencontrées	Enjeux
			<ul style="list-style-type: none"> - Mails aux familles - Réalisation de programmes d'activités remis aux familles en début de cycle d'activités 		
	Présentation du Plan mercredi aux parents d'élèves élus et communication régulière avec eux		Présentation du Plan mercredi à 12 représentants de parents élus aux conseils d'écoles le 26/03/2019, ce qui a permis de formuler des questions à travailler. Juin 2019 : Projet de réunion pour formuler des réponses à ces questions en groupes de travail. Réunion non organisée faute de disponibilité en fin d'année scolaire de certains partenaires. Réunion non reprogrammée	Travailler avec des parents élus en conseils d'écoles, renouvelés tous les ans. Cela ne permet pas un travail dans la durée	Proposer un mode de travail avec les parents et pas seulement avec les parents élus en conseils d'écoles. Penser une communication grand public sur le Plan mercredi
	Centre social : réunion de la commission enfance 1 fois par trimestre		Les commissions n'ont pas pu être mises en place	Les salariés du centre social n'ont pas eu suffisamment de temps pour mettre en place les commissions	Planifier la tenue des commissions sur l'année et s'y tenir

ENJEU 3 : Mise en valeur de la richesse du territoire

Objectifs	Actions envisagées	Degré d'atteinte	Résultats obtenus	Difficultés rencontrées	Enjeux
Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties	Mise en place de projets d'animation ayant pour objet la découverte du territoire Dracénien		Le Plan mercredi ainsi que les trames types élaborées pour la rédaction du projet et du bilan d'animation ont incité les équipes d'animation à proposer des projets orientés vers la découverte du territoire local : -A la découverte de Draguignan : son blason, ses légendes, ses monuments, son histoire -Spécialités culinaires locales, gastronomie provençale -L'artisanat -La Provence -Exploitation de projets municipaux : Terre de jeux 2024, Contrat local de santé.	Pas de réelles difficultés. Il a juste fallu le temps nécessaire pour que les équipes d'animation changent leurs pratiques de travail	A poursuivre et amplifier
Construction de partenariats avec les établissements culturels, les associations	Mise en place de projets en partenariat avec des acteurs locaux		Partenariat avec des acteurs et associations locaux pour la mise en œuvre de certains projets.	Difficultés à mettre en œuvre les sorties et projets partenariaux envisagés à partir de janvier 2020 en raison de l'épidémie de Covid 19.	A poursuivre et amplifier
	Mise en place de projets entre les centres de loisirs de la Commune et du centre social et culturel		Mise en place d'un projet entre le centre de loisirs Brel et le centre social entre septembre 2019 et février 2020 : création d'une saynète sur « ma vie au centre » qui a été filmée puis présentée aux parents sur ordinateur lors des temps d'accueil	Pas d'antériorité de travail commun. Difficulté à envisager un travail partenarial ce qui explique la mise en œuvre seulement en 2019 du projet qui a été stoppé par le Covid.	Créer des habitudes de travail communes. A poursuivre et amplifier.
Implication des parents	Centre social : organisation de temps de rencontre avec les parents.		Organisation de cafés parents	La gestion de la dynamique de groupe est parfois complexe	Poursuivre cette dynamique et rendre les parents de plus en plus acteurs
	Ville : Diffusion de supports de communication comprenant le thème, les objectifs et le planning des activités		Les plannings d'activités sont diffusés aux familles sur support papier dans les centres et via le site internet de la ville. Une trame type a été élaborée : elle comprend le thème du cycle, les activités, sorties et événements proposés	Pas d'indication des objectifs sur le planning d'activités.	Communiquer sur le projet et les objectifs
	Ville : Organiser des restitutions en fin de cycle		Des restitutions auprès des parents sont organisées lorsque les réalisations s'y prêtent. Cela se fait le plus souvent sous forme d'exposition en extérieur. Les enfants peuvent ramener leur production chez eux en fin de cycle pour que leurs parents puissent voir ce qu'ils ont fait. Lorsque le cycle a contribué à produire un spectacle, celui-ci est représenté devant les autres	Difficultés à organiser des restitutions à cause du plan Vigipirate qui interdit l'entrée des parents dans le centre de loisirs et à cause du Covid-19.	Donner à voir ce qui est réalisé via des restitutions sous différentes formes, mais également via un site internet des centres de loisirs.

Objectifs	Actions envisagées	Degré d'atteinte	Résultats obtenus	Difficultés rencontrées	Enjeux
			<p>enfants du centre de loisirs, ou parfois filmé et présenté aux parents lors des temps d'accueil. Par ailleurs, un centre de loisirs a mis en œuvre une gazette tout au long de l'année 2020/2021, créée par les enfants, qui a permis aux parents de disposer d'une restitution en fin de cycle (cf photos en annexes).</p>		
	<p>Ville : Organisation de cafés parents</p>		<p>Des cafés parents ont pu être organisés le matin ou le soir sur le temps d'accueil, en extérieur.</p>	<p>Difficultés à organiser ces cafés parents à cause du plan Vigipirate qui interdit l'entrée des parents dans le centre de loisirs et à cause du Covid-19.</p>	<p>A remettre en place dès la levée des mesures sanitaires</p>

ENJEU 4 : Le développement d'activités éducatives de qualité

Objectifs	Actions envisagées	Degré d'atteinte	Résultats obtenus	Difficultés rencontrées	Enjeux
Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques variées.	Proposer des activités relevant de thèmes variés		<p>Les thèmes et activités sont variés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sport, danse, - Art, - Travaux manuels, - Numérique, - Bien être, santé, - La Provence, - Développement durable, - Découverte de Draguignan - Spectacle, théâtre, - Découverte de l'artisanat - Découverte des métiers - Favoriser l'expression, la découverte des émotions - Le jeu - Ateliers culinaires - Les médias 	Les équipes d'animations avaient l'habitude de proposer des activités variées. Le Plan mercredi les a incité poursuivre en ce sens tout en les invitant à mieux utiliser les ressources locales. Cela a nécessité un temps d'adaptation.	A poursuivre
	Proposer des activités qui permettent de découvrir		Les activités proposées ont pour objectif d'apprendre de façon ludique	Aucune	A poursuivre
Les activités sont au service du projet	Proposer des activités qui répondent aux objectifs du projet éducatif		Les trames types des projets et bilans d'animation conduisent les équipes d'animation à toujours faire le rapprochement entre les activités proposées et les objectifs éducatifs à poursuivre.	Il a été nécessaire de créer les trames types de projet et bilan d'animation pour inciter les équipes d'animation à mieux lier activités et objectifs éducatifs. Cela a nécessité un temps d'adaptation	A poursuivre
La participation aux activités est fondée sur le libre choix de l'enfant	Mettre en place des forums en début de cycle pour permettre le choix des enfants		Forums mis en place en début de cycle pour les élémentaires	Aucune	A poursuivre
	Proposer des activités à la carte		Activités à la carte proposées	Aucune	A poursuivre
Les activités sont organisées par cycle, dans une logique de parcours avec une progressivité et une réalisation finale	Organiser les activités par cycle de vacances à vacances, avec une progressivité et une réalisation finale		Mis en œuvre	Les modalités d'inscriptions proposées font que les enfants ne participent pas forcément à un cycle complet	A poursuivre

c) L'évaluation 2021/2024

Le référentiel d'évaluation, ainsi que les trames types des projets et bilans d'animation seront retravaillés, au sein d'un groupe de travail « Plan mercredi » du PEDT, au regard des objectifs du nouveaux PEDT 2021/2024.

ANNEXES

Charte d'engagement réciproque entre les intervenants dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT

Exemple de planning d'activités d'un accueil de loisirs sur un cycle

Exemple de projet d'animation centre de loisirs Brossolette 2020/2021

Planning d'activités centre de loisirs Brossolette cycle 3

Exemple de bilan de projet d'animation centre de loisirs Brossolette Cycle 3

Photos du projet jardin des Ecureuils

Photos de la gazette du centre de loisirs Ferry